

Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques (CTM)

RNCP34897 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	227s
Formacode(s)	22654, 22671, 22685, 22677, 22697
Code(s) ROME	F1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/09/2020
Date d'échéance	14/09/2021

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GESTION CFA CENTRE-ALSACE	34396437500012	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation
LYCEE CFA ALPHONSE HEINRICH - XAVIER NESSEL	19671509800014	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification professionnelle correspond à un premier niveau d'entrée permettant d'intégrer les compétences spécifiques du métier et de répondre pleinement aux besoins des entreprises artisanales du secteur, ainsi qu'à l'exigence de qualification à laquelle est soumise l'activité.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CTM Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques

pose et raccorde des équipements (sanitaires/génie climatique/aérauliques), tout ou partie, selon la complexité de l'installation, dans le respect des normes en vigueur .

A partir d'une fiche de travail fournie, l'Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques

- Procède aux travaux préparatoires : état des lieux avant intervention, installation des moyens de protection des biens et des personnes, dépose des éléments et équipements, tracé d'implantation des matériaux , percement des murs, sols et plafonds.
- Procède aux travaux d'installation et de mise en service : installation des matériaux et équipements sanitaires, de génie climatique et aérauliques, raccordement des tuyaux sur l'existant, cintrage mécanique des tubes , assemblage des tubes en employant les techniques adaptées à chaque matériau, en se conformant aux obligations imposées par les autorités locales (soudage, sertissage, piquage, façonnage, collage des tubes et polymérisation des matériaux de synthèse).
- Procède aux travaux de maintenance et/ou de dépannage d'installations existantes : diagnostic de premier niveau

de l'installation en panne, débouchage des conduits, vidange des siphons, remplacement d'un thermostat, de la robinetterie et/ou d'un joint d'étanchéité, purge et désembouage de l'installation, vérification du fonctionnement des organes de sécurité et de protection (soupapes...), changement des filtres, des pompes des systèmes de ventilation, contrôle du maintien des gaines et du caisson bloc-moteur.

- Procède « à la finition » de l'intervention : réglage des équipements, dans le respect des normes en vigueur et dans un souci d'efficacité technique et énergétique.

- Effectue le nettoyage du chantier, en triant les déchets, conformément aux consignes de l'entreprise et de façon écoresponsable.

- Participe également aux activités « hors production » de l'entreprise :

il renseigne le client sur l'avancée des travaux, répond aux questions techniques et donne une estimation du temps, ainsi que des matières d'œuvre requises, en vue de travaux additionnels. Il communique en outre avec son responsable de chantier d'intervention, notamment pour l'alerter sur les difficultés rencontrées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer une intervention sur des systèmes sanitaires, de génie climatique et/ou aérauliques, en entreprise et sur chantier : analyser les documents techniques, la fiche d'intervention, préparer les matériels et matériaux, procéder à la dépose des éléments et équipements, réaliser les tracés d'implantation, procéder aux percements

Réaliser des travaux courants de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques et des dépannages de premier niveau : poser, installer et raccorder les équipements, régler et mettre en service, réaliser un diagnostic de dysfonctionnement et dépanner, clôturer l'intervention de l'entreprise

Participer aux activités (hors-production) : conseiller, renseigner un client sur le chantier sur les caractéristiques de l'équipement, son entretien, la durée et l'avancée de l'intervention, sur les fourchettes de prix d'une prestation additionnelle et rendre compte à son responsable

Blocs de compétences

RNCP34897BC01 — Préparer une intervention sur des systèmes sanitaires, de génie climatique et/ou aérauliques, en entreprise et sur chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

- analyser les documents techniques, le cahier des charges associé (plans et/ou croquis, fiche de chantier, fiche d'intervention, devis descriptif, planning...)
- participer avec le responsable du chantier et le client à l'état et au repérage des lieux avant l'intervention (eau, gaz, air, électricité)
- établir la liste du matériel et des matériaux nécessaires à l'intervention et s'approvisionner dans le respect des consignes de gestion des stocks de l'entreprise, et conformément à la fiche d'intervention,
- définir et préparer les équipements de protection individuelle (EPI) et collective adaptés au chantier
- installer les moyens de protection des biens et des personnes (bâches, draps, barrières...)
- identifier les matières ou matériaux à risque (présence d'amiante et/ou de matériaux inflammables)
- planifier son travail de manière chronologique afin de respecter les durées de réalisation prévues par l'entreprise
- procéder à la dépose des éléments et des équipements sanitaires, de génie climatique et/ou aérauliques mobilisés dans le respect des règles et des normes environnementales
- évaluer l'état des différents supports devant recevoir les matériaux/matériels et rendre compte à son responsable
- réaliser les tracés d'implantation des matériaux (tuyaux, équipements sanitaires, thermiques et aérauliques) et matériels sur les murs, les sols et les plafonds
- procéder aux percements, en respectant les normes et les règles de sécurité en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier professionnel écrit et sa soutenance orale

Le projet sera construit autour : -d'un ou plusieurs chantier(s) sur le(s)quel(s) il sera intervenu, et recouvrant les trois spécialités de la certification : sanitaire, génie climatique et aéraulique -la description technique d'un élément d'installation ou d'un appareillage (chauffe-eau, robinetterie, pompe à chaleur, VMC...).

RNCP34897BC02 — Réaliser des travaux courants d'installation de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques, et des dépannages de premier niveau

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux courants d'installation de systèmes sanitaires et des dépannages de premier niveau
- Réaliser des travaux courants d'installation de systèmes de génie climatique et des dépannages de premier niveau
- Réaliser des travaux courants d'installation de systèmes aérauliques et des dépannages de premier niveau
- Clôturer l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

L'épreuve évalue l'ensemble des compétences du blocLe candidat réalise, en centre d'examen et dans un temps imparti, à partir d'un descriptif accompagné d'un schéma ou d'un croquis, et d'un plan de réalisation avec nomenclature de la tuyauterie, trois réalisations portant sur chacune des spécialités de la certification : sanitaire/génie climatique/aéraulique.

Évaluation des acquis professionnels en entreprise (pour les alternants uniquement)

RNCP34897BC03 — : Participer aux activités (hors production) de l'entreprise d'installation de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques

LISTE DE COMPÉTENCES

- organiser son travail dans le temps, dans l'espace et dans le respect des objectifs de production de l'entreprise
- appréhender et prendre en compte la notion de rentabilité
- évaluer le coût de réalisation d'une installation et/ou de mise en service en intégrant le prix des matériaux et le temps de travail nécessaire
- intervenir au premier niveau d'une relation commerciale, y compris en langue étrangère
- expliquer au client l'intervention et lui indiquer l'avancée des travaux, en français et/ou en langue étrangère
- apporter un éclairage technique au client à sa demande, dans la limite de ses compétences
- conseiller sur l'utilisation et l'entretien des installations (type de filtres, fréquence de l'entretien, économies d'énergie, système de ventilation et l'habitat...)
- rendre compte de son travail à son responsable, alerter sur les difficultés rencontrées -échanger des informations avec ses collègues

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas : épreuve écrite

A partir d'un dossier « ressources » comprenant : la présentation d'une situation de travail, des documents en usage dans la profession (fiches techniques, notices de fabricants, croquis, schémas, plans...), le candidat mobilise ses connaissances/compétences en matière de :

- technologie
- calcul
- gestion
- communication professionnelle
- langue vivante étrangère

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'installateur de systèmes sanitaires, de génie climatiques et aérauliques exerce son activité principalement en entreprise artisanale du secteur du bâtiment (moins de 20 salariés), et plus particulièrement dans une entreprise d'installation de systèmes sanitaires, de génie climatique et/ou aérauliques. Il travaille tant sur des chantiers de particuliers qu'en milieu industriel. Il peut également exercer le métier sur des chantiers de construction dans le cadre de l'installation des équipements.

Dans le cadre de son activité, le titulaire exerce sur des chantiers intérieurs, pour des constructions neuves ou en réhabilitation, à destination d'habitations ou de locaux professionnels. Aussi, ces chantiers peuvent être exposés au froid. Il est de plus amené à manipuler des appareillages lourds (chaudière, chauffe-eau...). L'intervention sur les réseaux d'eau et de gaz, ainsi que les branchements qu'il réalise, imposent de travailler avec rigueur et méthode, dans le respect des DTU et sous réserve de l'obtention des habilitations spécifiques. Le plus souvent, l'activité nécessite d'effectuer des déplacements quotidiens.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques, Installateur en sanitaire, Installateur thermique, Chauffagiste, Monteur en plomberie chauffage, Plombier chauffagiste, Plombier sanitaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aérauliques est, selon la loi du 5 juillet 1996 et le décret du 2 avril 1998, soumis à qualification professionnelle.

- DTU 60.1 : Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation
- DTU 60.2 : Canalisations en fonte, évacuations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux vannes -DTU 61.1 : Installations de gaz dans les locaux d'habitation
- DTU 65.4 : Chaufferies aux gaz et aux hydrocarbures liquéfiés
- Code du travail : Articles L.4121 - 1 à 5 - Principes généraux de prévention

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 048 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 712
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Posséder un niveau équivalent à celui de la

3ème ou être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 3 dans un des métiers visés, avec une durée de formation écourtée à 1 an

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La composition de la commission d'examen et la sollicitation des jurys mobilisés lors des sessions d'examen sont validées par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. En complément du président de la commission d'examen, le jury particulier comprend :

- des Formateurs chargés de la préparation au Certificat Technique des Métiers,
- des maîtres artisans qui sont donc choisis et désignés à partir des listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- des salariés de la profession, a minima titulaires du Certificat Technique des Métiers, également choisis et désignés à partir des listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- d'un conseiller à l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition de la commission d'examen et la sollicitation des jurys mobilisés lors des sessions d'examen sont validées par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. En complément du président de la commission d'examen, le jury particulier comprend :

- des Formateurs chargés de la préparation au Certificat Technique des Métiers,
- des maîtres artisans qui sont donc choisis et désignés à partir des listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- des salariés de la profession, a minima titulaires du Certificat Technique des Métiers, également choisis et désignés à partir des listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- d'un conseiller à l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- 1 représentant professionnel Chef d'entreprise,
- 1 représentant professionnel salarié,
- 1 Formateur généraliste,
- 1 Formateur professionnel.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 923 €
Selon la branche	6 548 € – 7 650 €
Prise en charge	Branches concernées
6 923 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 650 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 570 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 548 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	14/09/2020
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	14/09/2021

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	29	0	81 %	33 %
2017	25	0	81 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31907

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34897/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	25 200 €
Coût moyen par dossier	1 800 €
Durée moyenne	35 h
Période	04/2021 – 06/2021
France compétences	96 %
France Travail	2 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.